

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DAC 330 Subventions d'équipement (50.614 euros) et conventions avec huit écoles de musique associatives dans le cadre du projet du budget participatif « Musique pour tous ».

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020, par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'équipement aux associations ACP La Manufacture Chanson, Andes Diffusion, l'Apprenti Musicien, l'Atelier musical Paris Seine, Destination Musique, Ménilmusique, Musique Ensemble XXe, Polynotes 75,

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 5 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 2 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement est attribuée au titre de l'année 2020, pour un montant :

- de 8.000 euros à la SCOP ACP La Manufacture Chanson, 124, rue de la République 75011 Paris, 2020_07180/181331,
- de 6.000 euros à Andes Diffusion, 27, rue de Chabrol 75010 Paris, 2020_07158, 5065
- de 3.800 euros à l'Atelier musical Paris Seine, 95 rue Marcadet, 75018 Paris 2020_09885/ 27261,
- de 8.000 euros, à l'Apprenti Musicien, 4, rue de Bercy 75012 Paris, 2020_07087/ 4721,
- de 5.000 euros à Destination Musique, 69 boulevard de Reuilly 75012 Paris, 2020_07237 / 19401
- de 7.814 euros à Ménilmusique, 11, rue de Noisy le Sec 75020 Paris, 2020_07236 12965,
- de 6.000 euros à Musique Ensemble XXe, 3, square Roland Garros 75020 Paris, 2020_07198/ 18005,
- de 6.000 euros à Polynotes 75, 83, rue Léon Frot 75011 Paris, 2021_00004, 43161

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions jointes au projet, relatives à l'attribution de ces subventions d'équipement.

Article 3 : Les subventions d'équipement pour un montant global de 50.614 euros seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2020 ou des exercices suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO